

Séance du 15 novembre 2018 à 19 heures

Le quinze novembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Arcambal, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Héléne (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOYER Noëlle (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration donnée à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert - procuration donnée à M. JOUCLAS), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. VIVIER Jean-Luc (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), Mme HILT Martine (Pradines - procuration donnée à M. MARRE), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20181115-07_15_11_18-DE
Reçu le 21/11/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement institutionnel

Objet : Prestation de service entre le Grand Cahors et son Etablissement public à caractère
industriel et commercial de la Régie des équipements culturels (EPIC REC)

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 novembre 2018

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Elodie Sorbet
Service : Développement institutionnel

Objet : Prestation de service entre le Grand Cahors et son Etablissement public à caractère industriel et commercial de la Régie des équipements culturels (EPIC REC)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L5216-7-1 renvoyant à l'article L5215-27 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et notamment sa compétence optionnelle en matière de « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire - Actions permettant l'apprentissage de la musique, dont la gestion d'un conservatoire de musique à rayonnement intercommunal et la création aux Docks d'une Scènes de Musiques ACTuelles (SMAC) gérée par l'EPIC REC créé par le Grand Cahors* » ;

Vu les statuts de l'EPIC REC du Grand Cahors ayant pour objet statutaire « *de développer un projet culturel et artistique fondé sur les musiques actuelles / amplifiées, dans le cadre de la gestion et de l'exploitation d'un équipement consacré aux musiques actuelles / amplifiées* » et enseignant à ce titre les musiques actuelles sous forme d'ateliers de pratique collective à destination des publics intéressés ;

Mesdames, Messieurs,

En vertu de ses compétences statutaires susvisées, l'EPIC REC du Grand Cahors propose des ateliers de pratique collective de musiques actuelles organisés aux Docks, 7h30 par semaine sur 27 semaines par an. Les deux professeurs animant ces ateliers sont par ailleurs agents du Grand Cahors, enseignant au sein de son conservatoire de musique à rayonnement intercommunal.

Dans un souci de bonne organisation des services, il est proposé que le Grand Cahors assure pour le compte de son EPIC REC une prestation de service, via laquelle ses professeurs pourront intervenir aux Docks et y animer ces ateliers.

La loi permet en effet à un établissement public de confier par convention à une communauté d'agglomération la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions, sans entraîner entre eux un transfert de compétence. La communauté est dans ce cas prestataire de services et intervient au nom et pour le compte

de l'établissement, en dehors mais dans le prolongement de ses compétences communautaires. Un intérêt public doit justifier cette intervention, qui doit être accessoire à l'activité principale du prestataire.

Le projet de convention ci-annexé définit les modalités de cette prestation de service qui sera fournie à hauteur de 378 heures par an et dont le coût, évalué à 10 400 €, sera annuellement remboursé par l'EPIC REC au Grand Cahors.

Ainsi, l'EPIC ne sera plus confronté au problème du renouvellement, limité à 2 fois, des contrats à durée déterminée jusqu'alors conclus avec ces professeurs, et à la difficulté d'employer des personnels à temps partiel.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la prestation de service fournie par le Grand Cahors à son EPIC REC pour l'intervention, à hauteur de 378 heures par an et pour un coût annuel évalué à 10 400 € par an, de deux professeurs de musique affectés au conservatoire de musique à rayonnement intercommunal pour animer aux Docks des ateliers de pratique collective de musiques actuelles ;
- b- D'autoriser M. Le 1^{er} Vice-Président du Grand Cahors délégué aux Finances à signer la convention de prestation de service afférente, dont le projet est ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE